



Divorce et enfant en algérie

Par **berchiche**, le **10/12/2011** à **20:18**

Bonjour,

Mon épouse est toujours en Algérie, depuis octobre 2010 avec notre enfant. Elle m'a eu par surprise, a préparé son coup avec toute sa famille.

Quand je l'ai rejoint en nov 2010, j'ai été mis à la porte du domicile de ses parents.

Mon épouse était arrivée en France en 2008 par mariage avec moi (français, bi national) , Nous avons eu un enfant en commun français.

Je suis allé en Algérie 6 fois depuis, pour voir mon fils, avec un droit de visite algérien.

Depuis peu, le divorce vient d'être prononcé en ALgérie et elle a obtenu la garde de notre enfant agé de 28 mois.

J'ai saisi le procureur en France, et actuelement l'affaire est en cours instruction, j'ai un "avis à victime"

Je pense que la mère de mon enfant ne va pas tarder à revenir en France, car c'était bien le but recherché de son mariage avec moi.

Quelqu'un peut il me dire ce qu'il va se passer à son arrivée en France?

Vais je pouvoir avoir la garde de mon enfant? elle ne travaille pas, n'a pas de logement

Va t elle vraiment être inquiétée par la justice française?

Mon fils me manque, l'éloignement etant difficile à vivre et a un coup financier en billets d'avion.

Merci par avance.

A ce jour, je n'ai pas de conseil.